

*Caisse Régionale de Crédit Agricole du
Finistère*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2009

Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère
en date du 29 janvier 2010

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	13
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	27
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	27
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	28
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	30
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	32
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	33
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	33
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE ...	34
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	34
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	35
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	35
NOTE 14 PROVISIONS.....	36
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	36
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	37
NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	39
NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	39
NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	40
NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	40
NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	41
NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	44
NOTE 23 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	45
NOTE 24 REVENUS DES TITRES.....	45
NOTE 25 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	46
NOTE 26 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	46
NOTE 27 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	47
NOTE 28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	48

NOTE 29 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	48
NOTE 30 COUT DU RISQUE	49
NOTE 31 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	50
NOTE 32 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	51
NOTE 33 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	51
NOTE 34 AFFECTATION DES RESULTATS.....	51
NOTE 35 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	51

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	45 901	32 099
Caisse, banques centrales	34 901	27 604
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	11 000	4 495
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	431 073	555 127
Opérations avec la clientèle (Note 4.1)	7 635 330	7 547 291
Opérations sur titres :	357 508	327 008
Obligations et autres titres à revenu fixe (Notes 5 et 5.2)	133 258	149 941
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5.2)	224 250	177 067
Valeurs immobilisées	605 786	560 243
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6.1 et 7)	544 902	515 577
Parts dans les entreprises liées (Notes 6.1 et 7)	10 313	2 084
Immobilisations incorporelles (Note 7)	1 445	1 815
Immobilisations corporelles (Note 7)	49 126	40 767
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation et actifs divers	223 101	194 895
Autres actifs (Note 8)	77 924	79 357
Comptes de régularisation (Note 8)	145 177	115 538
TOTAL ACTIF	9 298 699	9 216 663

PASSIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	5 589	8 763
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	5 589	8 763
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	5 405 729	5 617 955
Comptes créditeurs de la clientèle (Notes 11.1 et 11.2)	1 723 286	1 688 568
Dettes représentées par un titre (Note 12)	877 306	650 095
Comptes de régularisation et passifs divers	188 755	212 241
Autres passifs (Note 13)	38 788	28 622
Comptes de régularisation (Note 13)	149 967	183 619
Provisions et dettes subordonnées	203 116	192 161
Provisions (Notes 14, 15)	138 238	118 038
Dettes subordonnées (Note 17)	64 878	74 123
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG : (Note 18)	894 918	846 880
Capital souscrit	100 074	100 074
Primes d'émission	142 443	142 443
Réserves	597 407	555 813
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement (note 14)	656	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	54 338	48 550
TOTAL PASSIF	9 298 699	9 216 663

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES	1 457 506	1 342 889
Engagements de financements	1 306 919	1 163 531
Engagements de garantie	147 323	178 452
Engagements sur titres	3 264	906
ENGAGEMENTS RECUS	1 862 095	1 701 983
Engagements de financement	182 702	240 000
Engagements de garantie	1 676 129	1 461 077
Engagements sur titres	3 264	906

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (Notes 23)	374 662	424 309
Intérêts et charges assimilées (Note 23)	-258 932	-337 246
Revenus des titres à revenu variable (Note 24)	25 076	33 154
Commissions (produits) (Note 25)	143 104	116 233
Commissions (charges) (Note 25)	-29 288	-18 447
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 26)	44	1 385
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 27)	4 518	-9 946
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 28)	3 586	21 548
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 28)	-2 410	-1 248
PRODUIT NET BANCAIRE	260 360	229 742
Charges générales d'exploitation (Note 29)	-135 476	-137 270
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 712	-4 389
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	120 172	88 083
Coût du risque (Note 30)	-31 921	-33 787
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 251	54 296
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 31)	-2 936	-1 468
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	85 315	52 828
Résultat exceptionnel	-68	-54
Impôt sur les bénéfices	-30 253	-10 504
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-656	6 280
RESULTAT NET	54 338	48 550

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS **CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

1.1. Cadre juridique et financier

[Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

Participation de la Caisse Régionale au capital de la SAS Rue la Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1er semestre 2009, à l'augmentation de son compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +12,5 millions d'euros. Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Finistère a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie, intervenue au cours du mois de Juillet 2009, à hauteur de 14,3 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

Crise financière – Plan Français pour assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance

La loi n°2008-1061 du 16 octobre 2008 sur le refinancement de l'économie a mis en place un mécanisme dont l'objectif est d'améliorer la liquidité des marchés interbancaires. Dans ce cadre, les Pouvoirs publics ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), dont l'objet est de consentir, en une ou plusieurs fois, des prêts aux établissements de crédit satisfaisants aux exigences de fonds propres prévues par le Code monétaire et financier. En échange, les banques s'engagent à assurer une croissance de l'encours des crédits à l'économie, notamment aux ménages et aux PME/PMI.

La mise en place de ces crédits octroyés par la SFEF est statutairement subordonnée à la constitution de garanties financières régies par les articles L.431-7 à L-431-7-5 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 octobre 2008, a autorisé la Caisse Régionale à participer à ce dispositif de refinancement.

Des conventions de crédit et de garantie financière ont été conclues avec Crédit Agricole SA qui centralise les prêts de la SFEF octroyés par la Caisse Régionale. Dans ce cadre, la Caisse Régionale transfère à Crédit Agricole SA les garanties financières, celle-ci se chargeant de les transmettre à la SFEF.

Au 31 décembre 2009, le montant des avances reçues à ce titre par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA s'est chiffré à 309 millions d'euros, les garanties financières s'élevant, quant à elles, à un montant de 449,1 millions d'euros.

Création de la société financière Crédit Agricole Covered Bonds

Pour accroître et diversifier la base de financement du Groupe, il a été créé la société financière Crédit Agricole Covered Bonds (CACB) dont l'objet social exclusif se limite à l'émission d'obligations sécurisées et à l'octroi de prêts « miroirs » à Crédit Agricole SA.

Le remboursement dû par Crédit Agricole SA à CACB est couvert par une garantie financière octroyée par les Caisses régionales et LCL, cette garantie financière est constituée de créances résultant de prêts à l'habitat.

Chaque prêt consenti par CACB à Crédit Agricole SA est redistribué à chaque Caisse régionale en fonction de leurs apports en garantie et éligibles à CACB, sous forme d'avances consenties par Crédit Agricole SA aux Caisses régionales.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 mai 2007, a autorisé la Caisse Régionale à participer à ce dispositif de refinancement.

Au 31 décembre 2009, le montant des avances reçues à ce titre par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA s'est chiffré à 47,3 millions d'euros, les garanties financières s'élevant, quant à elles, à un montant de 100,8 millions d'euros.

Pacte des Coopérations Bretonnes

La caisse Régionale du Finistère a mis en œuvre à partir de début 2009, en association avec les 3 autres CR bretonnes (Cotes d'Armor, Ille et Vilaine et Morbihan) un pacte de coopération sur des pôles communs d'activités (banque

d'affaires, expertise entreprises, formation, gestion de fortune, international..). Les charges générées par ces entités sont répercutées au niveau de chaque CR sur la base des conventions définies.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse Régionale du Finistère applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'Entité sur la période.

- La Caisse régionale du Finistère applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La Caisse Régionale du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2010.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées sur encours sains détenues par la Caisse régionale du Finistère s'élève à 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 15,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale du Finistère, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur

d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale du Finistère n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale du Finistère applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale du Finistère applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des

immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale du Finistère applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser

l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale du Finistère à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale du Finistère s'établit à 3,4 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale du Finistère.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 20 et 21.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2008.
La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale du Finistère applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale du Finistère étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces

souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale du Finistère.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT –
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	6 545				6 545	1	6 546	2
· à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				4 434	4 434	20	4 454	4 493
Total	6 545			4 434	10 979	21	11 000	4 495
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							11 000	4 495
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	72 281				72 281		72 281	262 070
Comptes et avances à terme	68 466	179 296	48 017	15 167	310 946	10883	321 829	256 106
Prêts subordonnés				36 900	36 900	63	36 963	36 951
Total	140 747	179 296	48 017	52 067	420 127	10 946	431 073	555 127
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							431 073	555 127

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 41 417 K

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

CREANCES	DUREE RESIDUELLE				*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	7 128	47	0	0	7 175	0	7 175	8 841
Autres concours à la clientèle	396 505	938 882	2 839 712	3 508 601	7 683 700	55 556	7 739 256	7 659 637
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	61 441				61 441	1 132	62 573	49 919
Dépréciations							-173 674	-171 106
VALEUR NETTE AU BILAN	465 074	938 929	2 839 712	3 508 601	7 752 316	56 688	7 635 330	7 547 291

Commentaires :

Les prêts participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 249 K€

Les titres subordonnés consentis à la clientèle s'élèvent à 45 500K€

Parmi les créances sur la clientèle 926 812 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 889 712 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	3 255 963	45 426	22 254	28 921	17 057	3 146 358	36 478	17 245	22 953	12 947
- Agriculteurs	1 158 011	101 346	38 915	65 259	32 280	1 135 051	100 512	42 921	63 280	32 991
- Autres professionnels	1 024 042	66 171	33 128	40 914	26 384	1 050 637	59 406	35 525	46 298	31 095
- Société financières	144 743	1 463	1	1 096	1	103 020	1 321	1	854	1
- Entreprises	1 358 072	64 627	17 899	37 263	15 062	1 378 014	51 577	15 024	37 400	12 878
- Collectivités publiques	820 858	0	0	0	0	864 017	0	0	0	0
- Autres agents économiques	47 315	312	310	221	219	41 300	407	295	322	225
TOTAL	7 809 004	279 345	112 507	173 674	91 003	7 718 397	249 701	111 011	171 107	90 137

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
- Emis par organismes publics						
- Autres émetteurs		38 916		92 407	131 323	155 562
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		630		2 282	2 912	3 961
Dépréciations		-977			-977	-9 582
Valeur nette au bilan					133 258	149 941
Actions et autres titres à revenu variable		225 432			225 432	181 855
Créances rattachées						
Dépréciations		-1 182			-1 182	-4 788
Valeur nette au bilan					224 250	177 067
Total valeurs nettes	0	262 819	0	94 689	357 508	327 008
Valeurs estimatives	0	281 530	0	93 042	374 572	329 137

Commentaires :

Pas de transfert de titres en cours d'exercice.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	82 751	108 821
Sociétés financières	228 891	186 420
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	45 866	31 767
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	357 508	327 008

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	(en milliers d'euros)							
	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	131 323		225 432	356 755	155 562		181 855	337 417
dont titres cotés	59 922			59 922	83 711			83 711
dont titres non cotés (1)	71 401		225 432	296 833	71 851		181 855	253 706
Créances rattachées	2 912			2 912	3 961			3 961
Dépréciations	-977		-1 182	-2 159	-9 582		-4 788	-14 370
Valeurs nettes au bilan	133 258	0	224 250	357 508	149 941	0	177 067	327 008

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 213 633 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation pour 211 735 milliers d'euros

OPCVM étrangers pour 10 617 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 10 617 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 50 241 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2009 s'élève à 53 275 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	100 171	102 827
- OPCM obligataires	39 390	44 710
- OPCM actions	73 765	79 167
- OPCM autres	10 924	12 209
TOTAL	224 250	238 913

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute			86 880	44 443	131 323	2 912	134 235	159 523
Dépréciations							-977	-9 582
VALEUR NETTE AU BILAN					131 323	2 912	133 258	149 941
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					0	0	0	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
INDIQUER NOMS ET FORMES JURIDIQUES DES PARTICIPATIONS											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
- Participations dans des établissements de crédit (détail)											
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (2)	€	730 622	26 083	2,41%	403 034	402 705	98 187			-39 839	294
SACAM INTERNATIONAL (1)	€	900 040	-43 739	2,29%	20 571	20 242				-44 237	0
SAS RUE LA BOETIE (2)	€	2 222 942	13 335 180	2,29%	364 894	364 894	89 970			32	12 194
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
- Autres titres de participations (détail)											
UNION EXPANSION OUEST (1)	€	55 002	39 834	12,84%	15 999	13 683	255			8 360	0
CA BRET. HABITAT HOLDING (1)	€	20 000	-4 100	25,00%	7 673	7 673				-3 626	6
CA BRETAGNE VENTURES (1)	€	6 001	-784	27,78%	5 000	3 388	255			20	0
SACAM FIRECA	€	74 700	-22 163	2,22%	1 667	1 455				1 479	0
					1 659	1 167					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)	€				41	41					
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	€										
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	€				8	8	10 202				
- Autres titres de participations (ensemble)	€				23 957	19 742	2 310				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					443 039	436 179	110 954	0			

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure

(2) Titres SACAM DEVELOPPEMENT et SAS La Boétie : changement de date d'arrêté du dernier exercice : du 30/06/08 au 31/12/08

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	8	8	8	8
· Titres cotés				
· Avances consolidables	10 202	10 202	2 076	2 076
· Créances rattachées	103	103		
· Dépréciations				
Valeur nette au bilan	10 313	10 313	2 084	2 084
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	426 575	625 972	408 547	609 275
· Titres cotés				
· Avances consolidables	104 752	103 518	99 271	99 271
· Créances rattachées	7 903	7 903	145	146
· Dépréciations	-4 098		-1 999	
Sous-total titres de participation	535 132	737 393	505 964	708 692
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	12 406	10 286	14 484	8 480
· Titres cotés			2 704	2 704
· Avances consolidables				
· Créances rattachées	76	76	71	71
· Dépréciations	-2 712		-7 646	
Sous-total autres titres détenus à long terme	9 770	10 362	9 613	11 255
Valeur nette au bilan	544 902	747 755	515 577	719 947
Total des titres de participation	555 215	758 068	517 661	722 031
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	438 989		423 039	
Titres cotés	0		2 704	
TOTAL	438 989		425 743	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	8				8
Avances consolidables	2 076	8 125			10 201
Créances rattachées		104			104
Dépréciations					
Valeur nette au bilan part entreprises liées	2 084	8 229			10 313
Titres de participation :	505 964	47 985	18 817		535 132
Valeurs brutes	408 546	18 141	112		426 575
Avances ou prêts dest à capitalisation	97 120	19 335	14 266		102 189
Avances consolidables	2 151	4 903	4 491		2 563
Créances rattachées	145	7 758			7 903
Dépréciations	-1 998	-2 152	-52		-4 098
Autres titres détenus à long terme :	9 613	311	154		9 770
Valeurs brutes	17 189	587	5 370		12 406
Avances consolidables					0
Créances rattachées	71	160	155		76
Dépréciations	-7 647	-436	-5 371		-2 712
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	515 577	48 296	18 971		544 902
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	517 661	56 525	18 971	0	555 215

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	142 500	13 795	-3 486		152 809
Amortissements et dépréciations	101 733	4 944		-2 994	103 683
Valeur nette au bilan	40 767				49 126
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	6 205	5	-607		5 603
Amortissements et dépréciations	4 390	5	-237		4 158
Valeur nette au bilan	1 815				1 445
TOTAL	42 582	0	0	0	50 571

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	3 597	4 501
- Comptes de stock et emplois divers	14	14
- Débiteurs divers	70 227	74 234
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
- Comptes de règlement	4 086	608
Valeur nette au bilan	77 924	79 357
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	68 763	43 531
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	24
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	457	1 016
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 304	11 687
- Autres produits à recevoir	35 209	44 203
- Charges à répartir		10
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation	38 437	15 067
Valeur nette au bilan	145 177	115 538
Valeur au bilan	223 101	194 895

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	171 106	74 387	-67 665	-4 154		173 674
Opérations sur titres	24 014	3 268	-18 313			8 969
Valeurs immobilisées	237	0	-237			0
Autres actifs	181	488				669
Total des dépréciations - Actif	195 538	78 143	-86 215	-4 154	0	183 312

**NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1 140				1 140		1 140	4 275
· à terme				4 434	4 434	15	4 449	4 488
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 140	0	0	4 434	5 574	15	5 589	8 763
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	45 711				45 711	375	46 086	67 353
Comptes et avances à terme	727 276	1 303 544	1 558 042	1 744 380	5 333 242	26401	5 359 643	5 550 602
VALEUR AU BILAN	772 987	1 303 544	1 558 042	1 744 380	5 378 953	26 776	5 405 729	5 617 955

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 112 161				1 112 161	26	1 112 187	1 062 807
Comptes d'épargne à régime spécial :								
· à vue	28 535				28 535		28 535	30 183
· à terme	28 535				28 535		28 535	30 183
Autres dettes envers la clientèle	113 627	33 038	422 058	1 167	569 890	12 674	582 564	595 578
· à vue								
· à terme	113 627	33 038	422 058	1 167	569 890	12674	582 564	595 578
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 254 323	33 038	422 058	1 167	1 710 586	12 700	1 723 286	1 688 568

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	944 441	988 631
Agriculteurs	127 041	171 665
Autres professionnels	134 845	150 960
Sociétés financières	11 620	8 020
Entreprises	456 720	322 367
Collectivités publiques	5 567	5 161
Autres agents économiques	43 052	41 764
Total en principal	1 723 286	1 688 568
Valeur au bilan	1 723 286	1 688 568

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	1 062		30		1 092	15	1 107	2 811
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	767 642	80 924	5 500	20 000	874 066	2 133	876 199	647 284
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	768 704	80 924	5 530	20 000	875 158	2 148	877 306	650 095

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	34	41
- Comptes de règlement et de négociation		
- Créiteurs divers	29 199	16 616
- Versements restant à effectuer sur titres	9 555	11 965
Valeur au bilan	38 788	28 622
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	44 485	101 461
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	2 722	467
- Produits constatés d'avance	33 076	25 837
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 204	12 637
- Autres charges à payer	53 826	42 194
- Autres comptes de régularisation	6 654	1 023
Valeur au bilan	149 967	183 619
Valeur au bilan	188 755	212 241

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	693	1 245		-1 229		709
- Provisions pour autres engagements sociaux						
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 675	640		-1 559		2 756
- Provisions pour litiges fiscaux						
- Provisions pour autres litiges						
- Provision pour risques pays						
- Provisions pour risques de crédit (1)	73 110	12 203				85 313
- Provisions pour restructurations						
- Provisions pour impôts (2)	13 277	5 376		-94		18 559
- Provisions pour litiges et garanties de passif	1 908	34	-16		-1 296	630
- Provisions sur participations						
- Provisions pour risques opérationnels (3)	7 520	1 591	-1 411	-532	1 360	8 528
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	15 731	1 935		-2 252		15 414
- Provisions réglementées et sub d'investissement		656				656
- Autres provisions pour risques et charges (5)	2 123	5 074	-790	-14	-64	6 329
Valeur au bilan	118 037	28 754	-2 217	-5 680	0	138 894

(1) Dont provisions sectorielles pour 41 891 Milliers d'€ et provision collective Bâle II pour 41 922 Milliers d'€ au 31/12/2009.

(2) Comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(4) Cette provision est constituée notamment à partir des bases statistiques et historiques du groupe, afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, contrat dont les modalités de fonctionnement ont été définies par les pouvoirs publics. Il inclut une phase d'épargne et le cas échéant une phase de crédit dont les taux sont fixés et révisés par les pouvoirs publics. Dans ces conditions, cette provision permet d'assurer l'équilibre financier prospectif du contrat, en couvrant le risque net découlant, d'une part de l'encours de collecte excédentaire, et d'autre part de l'engagement d'accorder des prêts à taux réduit à l'échéance de la phase épargne.

(5) dont provisions pour fonds de solidarité mutuel pour 1 322 Milliers d'€ et 2 330 Milliers d'€ sur SELECTA I ainsi que 2 472 Milliers d'€ sur les charges d'intérêts futures sur DAT

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 021 560	949 915
Ancienneté de plus de 10 ans	425 800	517 297
Total plans d'épargne-logement	1 447 360	1 467 212
Total comptes épargne-logement	475 436	483 619
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 922 796	1 950 831

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	53 961	54 236
Comptes épargne-logement :	166 644	165 862
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	220 605	220 098

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 153	1 930
Ancienneté de plus de 10 ans	3 023	2 038
Total plans d'épargne-logement	5 176	3 968
Total comptes épargne-logement	10 238	11 763
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 414	15 731

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	3 968	1 935	728	5 175
Comptes épargne-logement :	11 763		1 524	10 239
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 731	1 935	2 252	15 414

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice

et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1er janvier	16 834	21 744
Coûts des services rendus sur la période	1 017	1 135
Effet de l'actualisation	896	1 099
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	283	-7 430
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 428	-601
(Gains) / pertes actuariels *	-280	887
Dette actuarielle au 31 décembre	17 322	16 834

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	1 017	1 135
Effet de l'actualisation	896	1 099
Rendement attendu des actifs sur la période	-675	-908
Amortissement du coût des services passés	24	514
Autres gains ou pertes	287	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 549	1 840

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	17 066	22 372
Rendement attendu des actifs	675	908
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-567	373
Cotisation de l'employeur	1 335	1 444
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		-7 430
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1428	-601
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	17 081	17 066

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions) / actifs au 1er janvier	233	629
Cotisation de l'employeur	1 335	1 444
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 549	-1 840
(Provisions) / actifs au 31 décembre	19	233

Rendement des actifs des régimes :

4,00%

Hypothèses actuarielles utilisées :

4,66%

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)								
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ans	≤5 >5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
DETTES SUBORDONNEES (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme			34 444	30 000	64 444	434	64 878	74 123
Euro			34 444	30 000	64 444	434	64 878	
Dollar								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales								
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN			34 444	30 000	64 444	434	64 878	74 123

(1) Les dettes subordonnées sont émises en Euros

(2) Le taux d'intérêt est fixe

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 399 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 444 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital (1)	Primes, réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecarts conversion/réev aluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
(en milliers d'euros)						
Solde au 31 Décembre 2007	100 074	634 630			49 143	783 847
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					-6 578	-6 578
Variation de capital						
Variation des primes et réserves		63 626				63 626
Affectation du résultat social 2007					-42 565	-42 565
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2008					48 550	48 550
Autres variations						
Solde au 31 Décembre 2008	100 074	698 256	0	0	48 550	846 880
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008						
Variation de capital (1)					-6 956	-6 956
Variation des primes et réserves (2)		41 594				41 594
Affectation du résultat social 2008					-41 594	-41 594
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2009					54 338	54 338
Autres variations				656		656
Solde au 31 Décembre 2009	100 074	739 850	0	656	54 338	894 918

Commentaires :

(1) Le capital souscrit non appelé est nul.

(2) Dont 142 443 milliers d'€ de primes d'émission

(3) Aucune réévaluation légale ni d'écart d'évaluation

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	894 918	846 880
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	64 878	74 123
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	959 796	921 003

NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVICES

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2009		31/12/2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	60 277	60 272	102 690	102 676
Devises	29 984	29 984	51 531	51 531
Euros	30 293	30 288	51 159	51 145
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	60 277	60 272	102 690	102 676

NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPERATION	31/12/2009			31/12/2008
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<u>OPERATIONS FERMES</u>	2 206 820	344 248	2 551 068	1 953 484
<u>Opérations sur marchés organisés (1)</u>	0	0	0	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
- Contrats à terme de change			0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
- Autres contrats à terme			0	
<u>Opérations de gré à gré (1)</u>	2 206 820	344 248	2 551 068	1 953 484
- Swaps de taux d'intérêt	2 206 820	344 248	2 551 068	1 941 890
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
- Contrats à terme de change			0	
- FRA			0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0		0	11 594
- Autres contrats à terme			0	
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>	482 536	0	482 536	487 773
<u>Opérations sur marchés organisés</u>	0	0	0	0
- Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels : Achetés			0	
Vendus			0	
- Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels Achetés			0	
Vendus			0	
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés			0	
Vendus			0	
<u>Opérations de gré à gré</u>	482 536	0	482 536	487 773
- Options de swap de taux : Achetées			0	
Vendues			0	
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels : Achetés	479 007		479 007	483 722
Vendus	1 497		1 497	1 883
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés	1 016		1 016	1 084
Vendus	1 016		1 016	1 084
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. : Achetés			0	
Vendus			0	
- Autres instruments à terme conditionnels : Achetés			0	
Vendus			0	
<u>DERIVES DE CREDIT</u>	0	0	0	0
- Contrats de dérivés de crédit : Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 689 356	344 248	3 033 604	2 441 257

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir									
	Total 31/12/2009			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	1 099 948	773 777	677 343	1 099 948	773 777	677 343			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	54 939	365 774	61 823	54 939	365 774	61 823			
- Forward taux	0	0	0						
- Autres instruments à terme ferme	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 154 887	1 139 551	739 166	1 154 887	1 139 551	739 166	0	0	0
- Opérations de change à terme	115 096	5 454		115 096	5 454				
Total général	1 269 983	1 145 005	739 166	1 269 983	1 145 005	739 166	0	0	0

21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt (1)	-38 289	2 551 068	-30 394	1 941 890
- Swaps de devises			-989	
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	271	482 536	1 613	487 772
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
- Autres				11 594
Sous total	-38 018	3 033 604	-29 770	2 441 256
- Opérations de change à terme	0	120 550		
Total général	-38 018	3 154 154	-29 770	2 441 256

(1) La juste valeur mentionnée est une valorisation pied de coupon.

21.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		546 818	1 660 000	344 250
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)

		CLASSIFICATION AU 31/12/2009			
	Nouveau portefeuille	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Ancien portefeuille					
Position ouverte isolée			NEANT		
Micro-couverture		NEANT			344 250
Macro-couverture					NEANT
Swaps de transaction			NEANT	NEANT	

**NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE
CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
- Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
- Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	9 068	8 361	12 355	5 538
- Risques sur les autres contreparties	6 895	2 247	3 948	1 887
Total avant effet des accords de compensation	15 963	10 608	16 303	7 425
Dont risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	15 963	10 591	16 303	7 425
- Dérivés actions et sur indices		17		
Total avant effet des accords de compensation	15 963	10 608	16 303	7 425
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effet des accords de compensation	15 963	10 608	16 303	7 425

NOTE 23 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	374 662	424 309
sur opérations avec les établissements de crédit	7 134	7 000
sur opérations internes au Crédit Agricole	24 068	24 310
sur opérations avec la clientèle	333 565	374 497
sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 610	17 440
Produit net sur opérations de macro-couverture		1 062
Autres intérêts et produits assimilés	285	
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	-258 932	-337 246
sur opérations avec les établissements de crédit	-6 448	-4 762
sur opérations internes au Crédit Agricole	-174 092	-242 936
sur opérations avec la clientèle	-40 187	-47 328
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-20 222	0
sur obligations et autres titres à revenu fixe	-17 827	-41 960
Autres intérêts et charges assimilées	-156	-260
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	115 730	87 063

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 24 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
· TITRES DE PLACEMENT	1 986	1 149
· LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE		
· TITRES D'INVESTISSEMENT	4 874	5 867
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	2 750	10 424
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	9 610	17 440
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	25 076	33 154
· TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	25 076	33 154
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	34 686	50 594

NOTE 25 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	334	-107	227	269	-99	170
- Sur opérations internes au crédit agricole	31 326	-22 412	8 914	26 903	-11 429	15 474
- Sur opérations avec la clientèle	34 115		34 115	34 756		34 756
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	161		161	208		208
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	7		7			
- Sur prestations de services financiers (1)	76 934	-6 305	70 629	53 852	-6 667	47 185
- Provision pour risques sur commissions	227	-464	-237	245	-252	-7
TOTAL	143 104	-29 288	113 816	116 233	-18 447	97 786

NOTE 26 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	110	137
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-66	1 248
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	44	1 385

**NOTE 27 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES
DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	637	10 213
Reprises de dépréciations	10 775	1 181
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	10 138	-9 032
Plus-values de cession réalisées	3 205	8 375
Moins-values de cession réalisées	-8 825	-9 191
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	-5 620	-816
Frais d'acquisitions		-98
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	4 518	-9 946
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	4 518	-9 946

NOTE 28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
BANCAIRE

(en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	3 518	21 419
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	68	
Reprises provisions		129
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	3 586	21 548
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	-1 213	-605
Quote part des opérations faites en commun	-1 197	-643
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-2 410	-1 248

NOTE 29 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2009	31/12/2008
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	50 109	49 919
- Charges sociales :	24 750	24 867
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 290	6 614
- Intéressement	4 687	5 308
- participation	3 083	894
- Impôts et taxes sur rémunérations	6 403	6 621
- transfert de charges		
Total des charges de personnel	89 032	87 609
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 037	-1 853
FRAIS DE PERSONNEL NETS	84 995	85 756
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	4 167	4 199
- Services extérieurs	46 887	48 261
- Autres frais administratifs	-544	-945
- Transfert de charges	-29	-1
Total des charges administratives	50 481	51 514
Refacturation et transferts de charges administratives		
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	50 481	51 514
Charges générales d'exploitation	135 476	137 270

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2009	31/12/2008
CADRES	271	282
NON CADRES	957	942
TOTAL	1 228	1 224

NOTE 30 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	87 390	87 370
Dépréciations de créances douteuses	70 469	83 225
Autres provisions et dépréciations	16 921	4 145
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-64 957	-65 525
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-61 455	-64 515
Autres reprises de provisions et dépréciations	-3 502	-1 010
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 433	21 845
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	973	328
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	7 418	11 797
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-314	-702
Pertes sur risques opérationnels	1 411	519
COÛT DU RISQUE	31 921	33 787

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises :

6 931 K€

NOTE 31 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 588	1 039
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement	1 654	1 654
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 423	149
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	4 489	764
- De titres d'investissement	1 654	1 654
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 835	-890
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	35	1 543
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement	2 610	
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2	
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	5 335	4 268
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	-7 911	-2 725
- Sur titres d'investissement	-2 610	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5 301	-2 725
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-3 422	-1 961
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	788	509
- Moins-values de cession	-302	-16
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	486	493
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2 936	-1 468

**NOTE 32 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES
ACTIVITES BANCAIRES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

**NOTE 33 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES
DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION**

NEANT.

NOTE 34 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)

BENEFICE DE L'EXERCICE	
<u>Affectation</u>	
* Intérêts aux parts	2 662
* Rémunération des CCA	4 893
* Report à nouveau	
* Réserve légale	35 087
* Réserves facultatives	11 696
	54 338

**NOTE 35 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale du Finistère.

En K EUR	Société Ernst & Young	%	Cabinet ROUXE L-Tanguy	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	63	94%	64	97%
- Missions accessoires	4	6%	2	3%
Evolution de la méthode de valorisation des CCA				
Sous-total	67	100%	66	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	67	100%	66	100%